

Conditions Générales de vente

1 - Inscription et modalités de paiement

Votre inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription nominatif dûment complété via notre espace pro : www.pro.infojeunes.bzh et du retour du devis signé qui sera adressé à la structure selon les tarifs concernés ou d'un bon de commande pour les entreprises/mairies à l'adresse suivante : CRIJ Bretagne – Pôle Formation, 8 rue du 7^{ème} d'Artillerie 35000 RENNES.

Environ 3 semaines avant le début de la formation, une convocation sera adressée par mail à chaque stagiaire. À l'issue de chaque formation, il sera remis une attestation de présence nominative.

2 – Tarifs

Tous les tarifs indiqués sont TTC. Ils comprennent la formation pour un participant, les supports et les outils pédagogiques remis pendant la formation.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des participants ne sont pas inclus dans le tarif.

Les formations des professionnels du réseau Info Jeunes Bretagne : la formation initiale obligatoire des Informateurs Jeunesse (FIJ) est financée par le CRIJ Bretagne et la DRAJES, seuls des frais administratifs de 60 € seront facturés. Pour les formations continues, un accès illimité à l'offre de formation est prévu pour les Structures Info Jeunes abonnées à notre offre de service.

Autres professionnels : coût pédagogique 150 € net par personne et par jour ou 120€ net pour les abonnés à l'offre de services du CRIJ Bretagne.

3 - Formations inter-entreprises

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par le CRIJ Bretagne. Un acompte de 30 % sera versé par le client à la signature de la commande. Condition : 6 participants minimum. Les formations se déroulent dans vos locaux ou dans ceux du CRIJ Bretagne. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration du (ou des) formateur(s) restent à la charge du client.

4 - Annulation de la formation

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit. ▪ Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation. ▪ Une annulation intervenant une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage. ▪ Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage. Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Le CRIJ Bretagne se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage.

Toute souscription à l'offre de service Info Jeunes Bretagne entraîne son utilisation durant l'année civile en cours (aucun remboursement, ni avoir, ni report ne sont possibles).

5 - Prise en charge

En cas de financement par un opérateur de compétences (OPCO), le bulletin d'inscription doit être accompagné de l'attestation de prise en charge de l'action et du montant de ladite prise en charge. Si la prise en charge est partielle, la différence de tarif sera facturée à l'organisme employeur. Le CRIJ Bretagne adresse une convention à l'employeur qui lui en retournera un exemplaire signé avant le démarrage de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, l'organisme employeur sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

6 - Propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites sans autorisation expresse préalable du CRIJ Bretagne, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

7 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du CRIJ Bretagne. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation, et toutes informations futures, sont utilisées par le CRIJ Bretagne uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

8 – Contentieux

En cas de litige, de toute nature, ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera, dans tous les cas, recherché, seul pourra intervenir le tribunal de commerce compétent. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.